



AMARANTHUS RETROFLEXUS

Nom commun : Amaranthe réfléchie

Catégorie : FLORE

Famille : *Amaranthaceae*

Milieu : Alluvions des cours d'eau

Origine géographique : régions tropicales et subtropicales d'Amérique

Nom Anglais : Common Amaranth, redroot pigweed

Auteur : Linné, 1753

Introduction en France : Métropole et outre-mer

MODALITÉS DE GESTION

Pas de modalité de gestion connue actuellement.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Les amarantes ont été introduites en Europe au XVIème siècle comme plantes d'ornement. Les premières observations mentionnées en France d'*Amaranthus retroflexus* datent de 1785, dans le département de la Loire (SIFlore).

Les amarantes colonisent les cultures estivales et font partie des adventices les plus fréquentes dans les cultures de maïs, les cultures maraîchères, les vignes, les friches, les alluvions récentes des rivières (Fried, 2012). Aucun impact sur la biodiversité n'a été documenté.

Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

Contributions :

Date de rédaction : 25/04/2016, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

Pas d'expérience de gestion connue actuellement. [Tela botanica](#) [NPN](#)

[DAISIE](#)

[CABI](#)

[EPPO](#)

[GB NNS](#) [Fried G. 2012. Guide des plantes invasives. Belin, Paris, 272 pp.](#)

Espèce inscrite sur la [liste des organismes nuisibles dont l'introduction est interdite en Nouvelle-Calédonie : Article 1](#)

CITATION

GT IBMA. 2016. *Amaranthus retroflexus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

